

## LE TRI DES BIODÉCHETS :

Une obligation en 2024, et de nombreuses solutions





Depuis le 1er janvier 2024, Professionnels de tout horizon sont tenus d'effectuer le tri de leurs biodéchets (déchets verts et alimentaires) directement à la source.

Quelles implications cela entraîne-t-il pour les acteurs économiques ? Comment se préparer efficacement à cette nouvelle réglementation?

### Ce que dit exactement la loi

### Anti gaspillage?

La loi n°202-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti gaspillage (AGEC) rend obligatoire le tri à la source des biodéchets par les collectivités, les industriels et les particuliers depuis le 01 janvier 2024 :

" Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de

biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets." Article L. 541-21-1 du code de l'environnement.

## Pourquoi composter?

Que vous soyez un professionnel du secteur privé ou un acteur du service public, votre rôle est primordial dans la mise en place de ce tri à la source des biodéchets.



#### Réduction des déchets

Le compostage diminue la quantité de déchets organiques envoyée en décharges. En recyclant les résidus alimentaires, les déchets de jardin et autres matières organiques, on contribue à réduire la production globale de déchets.



## **Production d'engrais naturel**

Le compost génère un amendement organique riche en nutriments, appelé humus. Cet humus est un fertilisant naturel qui enrichit le sol en fournissant aux plantes des éléments nutritifs essentiels comme l'azote, le phosphore et le potassium.



En ajoutant du compost au sol, on améliore sa structure, sa rétention d'eau et sa capacité à retenir les nutriments. Cela favorise la des plantes, augmente biodiversité du sol et prévient l'érosion.

Améliore la qualité du sol

## En évitant la mise en décharge des déchets

organiques, on contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de notamment le méthane.



#### Le processus de compostage favorise l'activité de micro-organismes bénéfiques au sol, tels que

les bactéries et les champignons, contribuant ainsi à la création d'un écosystème plus équilibré.

Le compostage en quelques chiffres :

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter le site Légi-France.

# GAINS ENVIRONNEMENTAUX ATTENDUS











Différentes actions sont déjà en place : - Compostage des biodéchets en agence

source: Ademe Magazine

Et à la Serpe Comment agissons nous avec nos

différents partenaires?



- Recyclage des huiles de vidange

- Sensibilisation des collaborateurs

- Transport des déchets verts sur plateforme de recyclage
- Recyclage du plastique, carton, papier ...









des matières organiques et les dégradent. Leur présence est signe d'un compost en bonne santé! "Le compost transforme les déchets en richesse pour la terre"

Le compost Le compost est un véritable écosystème qui abrite de nombreuses

espèces : insectes, vers, champignons, bactéries... qui se nourrissent

Site internet du Groupe







Pour ne manquer aucune actualité du Groupe, rendez vous sur notre site internet ou suivez-nous sur les réseaux sociaux!

